

Résultats des votes Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société Industrielle et Financière de l'Artois du 5 juin 2015

1) En Assemblée Générale Ordinaire

160 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 258 462 actions au nominal de 20 euros sur les 266 200 actions composant le capital social et aux 258 462 actions sont attachées 258 462 voix. Le quorum est de 97,09 %.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014	Adoptée à l'unanimité
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée par 258 460 voix (2 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Approbation d'une convention réglementée significative pour laquelle le Conseil d'administration a été dans l'impossibilité de donner son autorisation, l'ensemble des administrateurs étant communs	Adoptée par 256 914 voix (1 548 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Adoptée à l'unanimité
Sixième résolution	Ratification de la cooptation d'un administrateur (AFICO)	Adoptée par 258 455 voix (7 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Comtesse de Ribes)	Adoptée par 258 430 voix (32 voix ayant voté contre)
Huitième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Céline Merle-Béral)	Adoptée par 258 433 voix (29 voix ayant voté contre)
Neuvième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Olivier Roussel)	Adoptée par 258 457 voix (5 voix ayant voté contre)
Dixième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil	Adoptée par 258 447 voix (15 voix ayant voté contre)
Onzième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Cyrille Bolloré, Directeur général	Adoptée par 258 447 voix (15 voix ayant voté contre)
Douzième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité

2) En Assemblée Générale Extraordinaire

160 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 258 462 actions au nominal de 20 euros sur les 266 200 actions composant le capital social et aux 258 462 actions sont attachées 258 462 voix. Le quorum est de 97,09 %.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal	Adoptée à l'unanimité

Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée par 258 438 voix (24 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression de droit préférentiel de souscription	Adoptée par 258 449 voix (13 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Mise en harmonie des dispositions de l'Article 20 des Statuts –Conventions- avec les dispositions de l'article L225-39 du Code de commerce modifiées par l'Ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014	Adoptée à l'unanimité
Sixième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité